

# CLEA

CONTRAT LOCAL D'EDUCATION  
ARTISTIQUE

Appel à candidatures dans le cadre du Contrat Local d'Education Artistique de la Communauté Urbaine de Grand Paris Seine & Oise.

**La Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise a signé un Contrat Local d'Education Artistique avec la DRAC d'Ile de France**, en partenariat avec l'Académie de Versailles (La Délégation Académique aux Arts et à la Culture et la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Yvelines), le Conseil Départemental des Yvelines, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, les villes de Meulan-en-Yvelines et Les Mureaux ainsi que le Festival Blues sur Seine s'étendant sur l'ensemble de son territoire de 400 000 habitants.

**A ce titre, en 2016 /2017, un artiste, un groupe, un collectif ou une compagnie sont recherchés pour 4 résidences-mission à des fins d'éducation artistique dans les domaines suivants :**

- **Danse**
- **Théâtre**
- **Musiques actuelles**
- **Numérique & multimédia**

Ce présent appel à candidatures est précisément destiné à rechercher des **artistes** (ou groupes, collectifs, compagnies) en capacité de proposer une **approche multiple/polymorphe** et dont **les modes d'intervention** peuvent s'adapter à la diversité des groupes ciblés.

LE CONTEXTE.....	4
I. Qu'est-ce qu'un Contrat Local d'Education Artistique ?.....	4
Les enjeux et les objectifs d'un CLEA sont les suivants : .....	4
II. Les enjeux et les objectifs d'un CLEA sont les suivants :.....	4
a. Qu'est-ce qu'une résidence-mission ? .....	4
b. Les publics concernés .....	5
III. Quel est le territoire de Grand Paris Seine & Oise ?.....	5
IV. Quels sont les partenaires ?.....	6
 LES RÉSIDENCES-MISSION MODE D'EMPLOI.....	 8
I. Les valeurs d'une résidence-mission .....	8
II. Les étapes d'une résidence-mission.....	8
III. La constitution de la mémoire et valorisation de la résidence-mission .....	10
IV. La coordination des résidences-missions .....	10
 LES QUATRE RÉSIDENCES-MISSIONS 2016/2017.....	 11
I. La thématique commune aux quatre résidences-missions .....	11
II. La résidence-mission danse.....	12
III. La résidence-mission théâtre.....	14
IV. La résidence-mission musiques actuelles.....	16
V. La résidence-mission numérique et multimédia .....	18
 COMMENT CANDIDATER ?.....	 20
I. La sélection et son calendrier.....	20
II. Les critères de sélection.....	20
III. Les éléments à fournir .....	20
IV. Le cadre juridique.....	21
V. Les conditions financières .....	21

# LE CONTEXTE

## I. Qu'est-ce qu'un Contrat Local d'Education Artistique ?

Un Contrat Local d'Education Artistique – CLEA - est un dispositif s'appuyant sur la mise en place d'une résidence artistique, appelée résidence-mission, se définissant comme une résidence d'éducation artistique et culturelle.

La volonté des partenaires du CLEA est de **réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture et de se donner un objectif ambitieux de généralisation d'une éducation artistique et culturelle en faveur des enfants, des adolescents et des adultes.**

Pour cette 4ème année du CLEA (année scolaire 2016-2017) ce sont 4 résidences-mission différentes, s'inscrivant dans divers champs artistiques, qui vont être mises en place :

Les enjeux et les objectifs d'un CLEA sont les suivants :

### L'éducation artistique :

- Créer du lien, vivre ensemble, favoriser l'ouverture aux autres.
- Permettre au plus grand nombre, dans une démarche d'éducation artistique, de rencontrer un artiste et l'appropriation « d'un geste artistique ».
- Développer la pratique artistique et culturelle en lien avec les établissements et acteurs culturels du territoire.
- Développer l'esprit critique par le biais d'échanges et d'analyses d'œuvres.
- Percevoir de manière sensible le rôle de l'artiste en tant que catalyseur d'énergie, développeur d'imaginaires, incitateur à porter sur le monde et à le questionner

### L'ancrage territorial :

- Mettre en place un projet d'éducation artistique et culturelle cohérent et global, contribuant à la mutualisation de l'offre des structures culturelles du territoire et des projets des partenaires de chaque résidence-mission, notamment à travers l'articulation des différentes programmations et dispositifs existants sur le territoire.
- Faciliter l'accès aux ressources artistiques et culturelles du territoire.
- Favoriser la mobilité et la mixité des publics.
- Permettre aux publics de se croiser et de partager autour du processus de création.
- Renforcer la coopération culturelle entre les différents partenaires.
- Favoriser le maillage urbain – rural.

## II. Les enjeux et les objectifs d'un CLEA sont les suivants :

### a. Qu'est-ce qu'une résidence-mission ?

La résidence-mission consiste en la présence de l'artiste sur le territoire auprès de différents groupes. Elle repose sur la pleine disponibilité de l'artiste durant la totalité des étapes : appropriation du projet, ateliers artistiques, diffusion, restitution, bilan.

Ces étapes sont ponctuées de réunions de coordination avec l'équipe projet et les référents des groupes. Elles s'échelonnent en moyenne sur quatre mois.

Il est important de prendre en compte le fait que la résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de création ni commande d'œuvre. Cependant, une restitution générale est organisée à **l'issue de la résidence** pour **donner à voir et partager le(s) geste(s) artistique(s) réalisé(s) avec les participants**.

Pour l'artiste, il s'agit de s'engager artistiquement dans une démarche d'expérimentation à des fins d'éducation artistique, donnant à voir et à comprendre, de manière innovante, la recherche qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre.

## b. Les publics concernés

Publics cible : tout public à partir de 7 ans – enfants et famille

Si le public jeune demeure le cœur de cible du CLEA, l'appropriation de l'art et de la culture est pensée, collectivement, pour le bénéfice de toute la population du territoire.

Le CLEA doit permettre de sensibiliser l'entourage familial des enfants et doit favoriser l'implication du public adulte. Les enfants et adolescents, accompagnés par les professionnels (enseignants, artistes, éducateurs, professionnels de la culture, agents des collectivités, etc. ...) ou leurs référents constituent ainsi une réelle force d'entraînement pour leur entourage.

**Chaque** résidence-mission du CLEA concerne entre 15 à 20 groupes au total, bénéficiant **en moyenne** de 12 heures d'ateliers.

**L'artiste, (un groupe, un collectif ou une compagnie) doit pouvoir proposer des modes d'interventions adaptés aux différents publics (enfance, jeunesse, adultes...).**

## III. Quel est le territoire de Grand Paris Seine & Oise ?



Créée en **janvier 2016**, la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise est issue de la fusion de 6 EPCI. C'est un territoire **nouveau** pour ses habitants.

Avec près de 500 km<sup>2</sup> de superficie, le nouveau territoire comporte 405 049 habitants et 73 communes dont 10 communes de moins de 500 habitants, 28 communes de plus de 2500 habitants, 29 communes sur la rive droite de la Seine, 44 sur la rive gauche. La Seine, premier élément identitaire fort, s'écoule sur environ 55 km. Les transports se traduisent par 2100 km de voiries, une autoroute structurante, la A13, trois réseaux ferroviaires et 9 gares Eole à terme. Le territoire est polycentrique, quatre pôles urbains le structurent, s'articulant autour de la Seine, à l'est, au centre et à l'ouest. Les quartiers prioritaires politique de la ville concernent 8 communes sur le territoire.

Il s'agit en 2016 de la seule intercommunalité de la grande couronne de plus de 400 000 habitants et de la Communauté Urbaine la plus peuplée de France.

L'enjeu de la constitution d'un nouveau territoire composé de multiples spécificités, économiques, sociales, culturelles, démographiques, paysagères est posé. Chacun des six EPCI<sup>1</sup> d'origine représente une histoire et une expérience à la fois riches et inégales. Des points communs montrent que la culture est une compétence liée à l'histoire et à l'identité de chaque territoire, en lien direct avec la population. Ils montrent également que sont partagés des projets, des acteurs et des équipements, dont certains sont structurants. Ils font par ailleurs ressortir des points de différence sur lesquels une réflexion doit être menée pour se définir une identité commune.

La Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise a la volonté de déployer pour son territoire une vision artistique et culturelle très structurante.

Elle souhaite être exemplaire en développant une dynamique d'excellence, d'innovation, d'aménagement et d'attractivité. Une vision présentant la culture comme un véritable « animateur du dialogue et des relations » entre les politiques publiques de l'urbanisme, de l'aménagement, du développement économique, du tourisme, de la politique de la ville..., et les partenaires pour s'entendre sur un intérêt commun : faire de ce territoire un véritable laboratoire d'expérimentations.

Grand Paris Seine & Oise pose alors quatre ambitions majeures pour amorcer cette fonction de la culture :

- Construire un maillage et un équilibre culturels du territoire.
- Accompagner la constitution de l'identité du territoire.
- Aménager des pôles d'excellence et d'expérimentation artistique.
- Structurer les articulations avec l'Europe, l'Etat, la Région, le Département et autres partenaires institutionnels.

**Le CLEA, constitué de 4 résidences-mission pour 2016/2017, se déploie sur l'ensemble du territoire de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise.**

**Il est particulièrement en appui sur les structures, les acteurs et les événements culturels du territoire qui sont, de fait, les partenaires incontournables des résidences-mission.**

## **IV. Quels sont les partenaires ?**

Les partenaires fondateurs sont la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise et la DRAC d'Ile de France, en partenariat avec l'Académie de Versailles (La Délégation Académique à

---

<sup>1</sup> Etablissement Public de Coopération Intercommunale

l'Action Culturelle et la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Yvelines), le Conseil Départemental des Yvelines, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, les villes de Meulan-en-Yvelines et Les Mureaux ainsi que le Festival Blues sur Seine.

**Ce territoire regroupe un maillage important de partenaires et de dispositifs** que sont les établissements et les acteurs culturels, les villes, les écoles, collèges et lycées.

A ce jour, les partenaires sont les suivants :

- La ville des Mureaux : Direction de la culture et de l'événementiel, Direction de la citoyenneté et de la proximité, Pôle Educatif
- La ville de Meulan-en-Yvelines : service culturel et pôle Education-Jeunesse et sports
- L'association Blues sur seine (Mantes-la-Jolie)
- Les équipements culturels de la communauté urbaine : la médiathèque située aux Mureaux, le Château Ephémère et le Parc du Peuple de l'herbe situés à Carrières-sous-Poissy, le Conservatoire à Rayonnement Départemental situé à Mantes-la-Jolie, le Centre de la Danse Pierre Doussaint situé aux Mureaux, le théâtre de la Nacelle situé à Aubergenville...
- Les 11 circonscriptions scolaires : Aubergenville, Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes, Conflans-Sainte-Honorine, Les Mureaux, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Jolie II, Mantes-la-Ville, Meulan-en-Yvelines, Poissy & Rosny-sur-Seine. Cela représente pour l'enseignement public et privé :
  - 162 écoles du 1<sup>er</sup> degré dans le public (maternelles et élémentaires)
  - 8 écoles du 1<sup>er</sup> degré dans l'enseignement privé
  - 42 collèges dont 2 privés
  - 11 lycées polyvalents publics, 6 lycées généraux et technologiques dont 2 privés, 2 lycées professionnels

Les équipements culturels de la communauté urbaine s'inscrivent dans une logique de réseau sur le territoire. Ainsi, les partenaires mentionnées ci-dessus sont ceux des résidences-missions 2015/2016.

Un potentiel de partenaires pour la résidences-mission 2016/2017 est identifié. Il est constitué d'acteurs de la culture, du social, de l'éducatif, de la santé.... Il s'agira de le constituer et l'adapter aux artistes et projets d'éducation artistiques qui seront retenus.

**Enfin, les résidences-missions doivent particulièrement s'appuyer sur les dynamiques culturelles du territoire qui sont de fait les piliers incontournables permettant de démultiplier les impacts de la présence de l'artiste.**

**Il s'agit là aussi d'autant de potentiels de rencontres, de médiation et de construction conjointe de gestes artistiques.**

# LES RÉSIDENCES-MISSION MODE D'EMPLOI

## I. Les valeurs d'une résidence-mission

La résidence-mission est organisée à des fins d'éducation artistique et culturelle en faveur du public et prend compte les spécificités du territoire visé.

L'objectif est de permettre aux enfants et aux jeunes de se constituer un parcours d'éducation artistique et culturelle cohérent. Au-delà des enfants et des jeunes, ils peuvent toucher l'ensemble de la population locale dans le cadre « d'une éducation artistique tout au long de la vie ».

## II. Les étapes d'une résidence-mission

### Le mois d'appropriation

A partir du projet porté par l'artiste, une concertation avec l'ensemble des partenaires est organisée et validée par le Comité de pilotage afin d'assurer la structuration du projet (axe de développement commun au territoire) et ainsi permettre aux partenaires d'intégrer le projet artistique dans leurs programmes pédagogiques.

**Cette première phase, « le mois d'appropriation »** est d'une durée de quelques semaines.

Elle est constituée de rencontres avec les équipes d'enseignants et/ou les équipes de professionnels de l'éducatif, du temps péri et hors scolaire (animateurs, éducateurs, médiateurs, professionnels de la culture, autres artistes, professionnels de l'action sociale, professionnels de la santé, professionnels de la justice, professionnels des collectivités...) intéressés et invités à appréhender la recherche et la production artistique menée par l'artiste. Ces rencontres peuvent revêtir des formes extrêmement variées. Elles peuvent même être déjà prétexte à expérimentation/proposition artistique de la part de l'artiste.

Les équipes rencontrées sont également invitées, en ces moments de prise de contact, à présenter leur propre contexte d'exercice professionnel, leur quotidien. Elles évoquent aussi ce qui, dans la démarche et l'œuvre de l'artiste ou du groupe, leur paraît susceptible d'interpeller, de toucher, de faire se questionner les enfants, les adolescents, les jeunes adultes dont elles ont la responsabilité à un moment ou à un autre de leurs différents temps.

Il s'agit là du moment important au cours duquel commence à s'élaborer conjointement un **projet artistique** à destination des publics partant du concept de l'artiste.

Ces rencontres donneront lieu à des temps de présentation de l'univers artistique de la compagnie, de l'artiste ou du groupe-résident, selon la résidence candidatee

- **Deux rencontres sont privilégiées** au cours desquelles l'artiste présente son travail sous forme de conférence vivante et illustrée :
  - **1<sup>ère</sup> rencontre** : Au cours de laquelle l'artiste, le groupe ou la compagnie résidente présente son travail sous forme de conférence vivante et illustrée aux directeurs des établissements scolaires et responsables des services partenaires
  - **2<sup>ème</sup> rencontre** : Présentation du travail aux référents des groupes participants (enseignants, professeurs, éducateurs et autres professionnels encadrants.).
  
- **Des temps de formation et d'expérience sont proposés aux référents** :
  - Un atelier expérience à destination des adultes référents des groupes pour leur faire vivre le projet comme les publics ciblés et ainsi renforcer leur rôle de médiateur auprès de leurs publics respectifs, ou,



- Une intervention de l'artiste (du groupe, du collectif ou de la compagnie) dans le cadre du dispositif de formation de l'Académie de Versailles, ou,
- Une intervention de l'artiste ou groupe résident ou compagnie résidente dans le cadre du dispositif de formation du CNFPT.
- **Un temps collectif, d'échanges et de travail** : à mi-parcours de la résidence entre les référents des groupes, l'équipe de coordination et l'artiste (le groupe, le collectif ou la compagnie) qui établissent un bilan intermédiaire.

## **Les ateliers**

**Cette seconde phase** se déploie sur tout le reste du temps de résidence. L'artiste résident (le groupe, le collectif ou la compagnie) et les équipes d'enseignants et/ou de professionnels de l'éducatif et du hors scolaire préalablement rencontrées se retrouvent afin de construire une forme d'action artistique, à mener en direction des enfants et des jeunes dont ces professionnels ont la responsabilité.

Ces ateliers artistiques sont conçus le plus souvent possible en prenant, au minimum, en compte les projets de l'établissement scolaire, de l'association ou de la structure de loisirs pour unité de référence, plutôt que la seule classe ou le micro-groupe. Les interventions artistiques peuvent être variées mais doivent répondre à un projet artistique commun porté par l'artiste (le groupe, le collectif ou la compagnie) et le référent du groupe.

Fortement imprégnés de la démarche propre à l'artiste (le groupe, le collectif ou la compagnie) et destinés à en favoriser la familiarisation ou la mise en proximité, les ateliers artistiques se veulent toujours très simples.

La présentation des œuvres (concert, exposition, happening ...) de l'artiste résident (le groupe, le collectif ou la compagnie) doit être faite sur la période à mi-parcours de la résidence, pour favoriser la rencontre entre les publics et les œuvres.

S'ils se déploient, la plupart du temps au sein des établissements, équipements ou structures, les ateliers artistiques peuvent s'envisager également dans l'espace public ainsi que dans tout autre lieu paraissant approprié à l'artiste (le groupe, le collectif ou la compagnie) et aux équipes professionnelles coréalisatrices, en accord avec l'équipe de coordination.

## **La présentation des œuvres de l'artiste résident (le groupe, le collectif ou la compagnie)**

**Une phase de présentation des œuvres est organisée au cours de la résidence-mission.**

L'artiste (le groupe, le collectif ou la compagnie) est invité à présenter ses œuvres auprès des publics, entre 1 et 4 temps de présentation. Le nombre final sera déterminé en fonction du nombre d'inscrit et de la capacité d'accueil des lieux. Il sera transmis aux artistes dès le début des ateliers.

Ce volet de la résidence-mission est conçu en étroite liaison avec les différents professionnels et équipements culturels du territoire d'action. Ceux-ci sont invités à mobiliser les modes et canaux traditionnels de présentation des productions artistiques de l'artiste, groupe ou de la compagnie résidente et de mise à disposition de ressources liées à l'artiste et à son domaine d'expression (dossier artistique, biographie, ouvrages dédiés, documents divers, etc...). Ils sont également invités à innover en la matière en s'appuyant notamment sur les suggestions de l'artiste (le groupe, le collectif ou la compagnie).

## **La restitution**

La restitution finale témoigne de la résidence-mission, du geste artistique transmis lors des ateliers. Ce temps est une co-construction entre l'artiste (le groupe, le collectif ou la compagnie) et l'équipe de coordination du CLEA.

Il est possible de prévoir lors de la restitution, une alternance sur scène des différents groupes des ateliers ou au contraire, d'imaginer une forme rassemblant ensemble tous les participants. Elle se situe en général à la fin du projet de chaque résidence.

Ce temps hors scolaire, permet aux enfants des ateliers de venir accompagnés de leurs parents.

Le lieu de cette restitution est déterminé ultérieurement

## **III. La constitution de la mémoire et valorisation de la résidence-mission**

Tout au long des résidences-mission, un réalisateur est missionné pour filmer et prendre des photos des ateliers, avec l'objectif de réaliser deux films (un court de 5 min et un de 20 min). Ces outils permettent de constituer la mémoire du projet et permet de le valoriser auprès des différents partenaires.

## **IV. La coordination des résidences-missions**

La direction du pôle culture de la Communauté Urbaine est pilote de l'organisation du CLEA. Elle associe à toutes les étapes du déroulement de la résidence-mission l'artiste (le groupe, le collectif ou la compagnie), les structures culturelles et les établissements partenaires (associations, espaces de quartiers, écoles, accueils de loisirs...) de son territoire et en coordination avec les autres communes souhaitant s'impliquer dans le CLEA. A ce titre, une équipe de coordination est constituée.

L'organisation se traduit par un pilote, un coordinateur général, des coordinateurs de terrain par zone géographique et des référents de groupes. Cette organisation complexe permet la supervision de l'ensemble des quatre résidences-mission réparti sur la totalité du territoire de la communauté urbaine.

Chaque coordinateur de terrain est garant du bon déroulement de la résidence-mission. Il a pour mission de faire l'interface entre le coordinateur général, l'artiste (le groupe, le collectif ou la compagnie) et les référents de chaque groupe. Il guide notamment l'artiste (le groupe, le collectif ou la compagnie) dans sa découverte du territoire, veille aux bonnes conditions de son séjour et de son travail, organise les présentations des œuvres, assure la coordination des partenariats, gère et suit la réalisation des actions. Les coordinateurs peuvent assister aux ateliers, de façon ponctuelle.

# LES QUATRE RÉSIDENCES-MISSIONS 2016/2017

## I. La thématique commune aux quatre résidences-missions

Comme indiqué dans la partie description du territoire, ce dernier, très récemment créé, est actuellement la somme des six EPCI<sup>2</sup> d'origine qui ont fusionné. Chacun des EPCI ayant sa propre histoire, ses propres spécificités, ses propres identités locales. Fort de ce constat, la **construction d'une l'identité commune de ce nouveau territoire est donc un enjeu majeur.**

La construction de l'identité de ce nouveau territoire implique la découverte et l'appropriation de son espace géographique, social, politique, culturel, public... en interaction avec la sphère privée. Ce duo dynamique, espace public, espace privé, structure les différentes strates de l'identité, de l'individuel au collectif.

Pour favoriser une meilleure appropriation des habitants, la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise a retenu un thème commun, premier élément constitutif de l'identité de son territoire, sur lesquels l'artiste (le groupe, le collectif ou la compagnie) devra appuyer son projet : **La Seine.**

**Il sera donc demandé à l'artiste** (le groupe, le collectif ou la compagnie) **d'élaborer une proposition à partir de la thématique retenue.**

Le projet artistique devra s'appuyer également sur les établissements culturels (indiqués sur les cartes des domaines artistiques) considérés à minima comme une ressource, pour aborder la diversité de l'identité comme référence, repère ou source de questionnement.

La proposition devra pouvoir être déclinée selon les publics (enfants, adolescents ou adultes), susciter le dialogue et l'échange sur les représentations. Les enjeux liés aux codes sociaux et aux stéréotypes dans les représentations individuelles ou collectives sont au cœur du dispositif.

De plus le projet devra **s'articuler avec les structures, acteurs et événements de référence**, pour favoriser le développement des pratiques culturelles et inscrire les publics dans un parcours culturel.

---

<sup>2</sup> Etablissement Public de Coopération Intercommunale



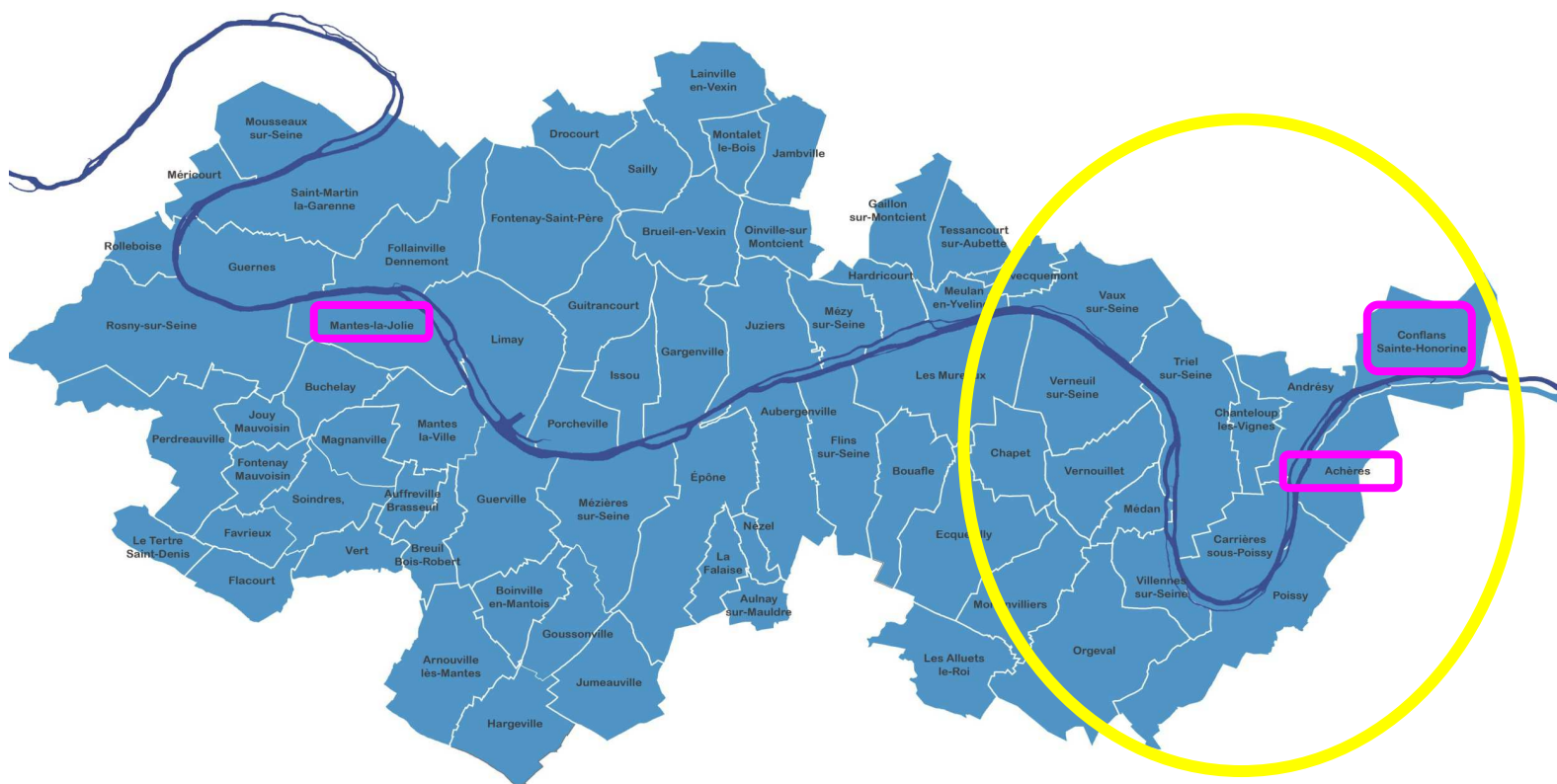
- Rédaction du projet artistique décliné pour chaque groupe participant avec l'objectif final de la restitution
- **De Décembre 2016 à Février 2017** : résidence-mission (ateliers + diffusion + répétitions pour la restitution)
- **Mi Janvier 2017** : Temps collectif entre artistes, référents des groupes et coordinateurs du projet ; bilan intermédiaire
- **10 Mars 2017** : Restitution<sup>4</sup> en lien avec le spectacle de Jann Gallois, chorégraphe, dans le cadre du festival Féminin Pluriel

---

<sup>4</sup> : Les dates de restitution sont non modifiables car en lien avec les événements et temps forts du territoire

### III. La résidence-mission théâtre

Elle se déroulera au à l'est du territoire.



En jaune : la zone de résidence  
En rose : les lieux ressources

A titre d'exemple les lieux, acteurs et événements ressources pour cette résidence sont :

- Le théâtre Simone Signoret de Conflans-Sainte-Honorine
- Le Sax à Achères
- Le Théâtre du Mantois - le festival des Francos (jeune public)

#### Planning prévisionnel

Le **planning** de la résidence<sup>5</sup> est **prévu** comme suit :

- **Septembre 2016** : Réunion de présentation - présentation de l'œuvre et rencontre des acteurs du territoire (directeurs des établissements culturels, des établissements scolaires et des structures partenaires)
- **Octobre 2016** : Présentation de l'œuvre et rencontre avec les référents des groupes inscrits et participants (professeurs, animateurs, médiateurs ...)
- **Novembre / Décembre 2016** : Mois d'appropriation :
  - Journées de formation à destination des référents de groupe
  - Rencontre des différents référents dans les structures d'accueil

<sup>5</sup> : Si les dates précises sont à construire avec le(s) candidat(s) retenu(s), les périodes indiquées ne pourront être modifiées, notamment en raison du calendrier scolaire.

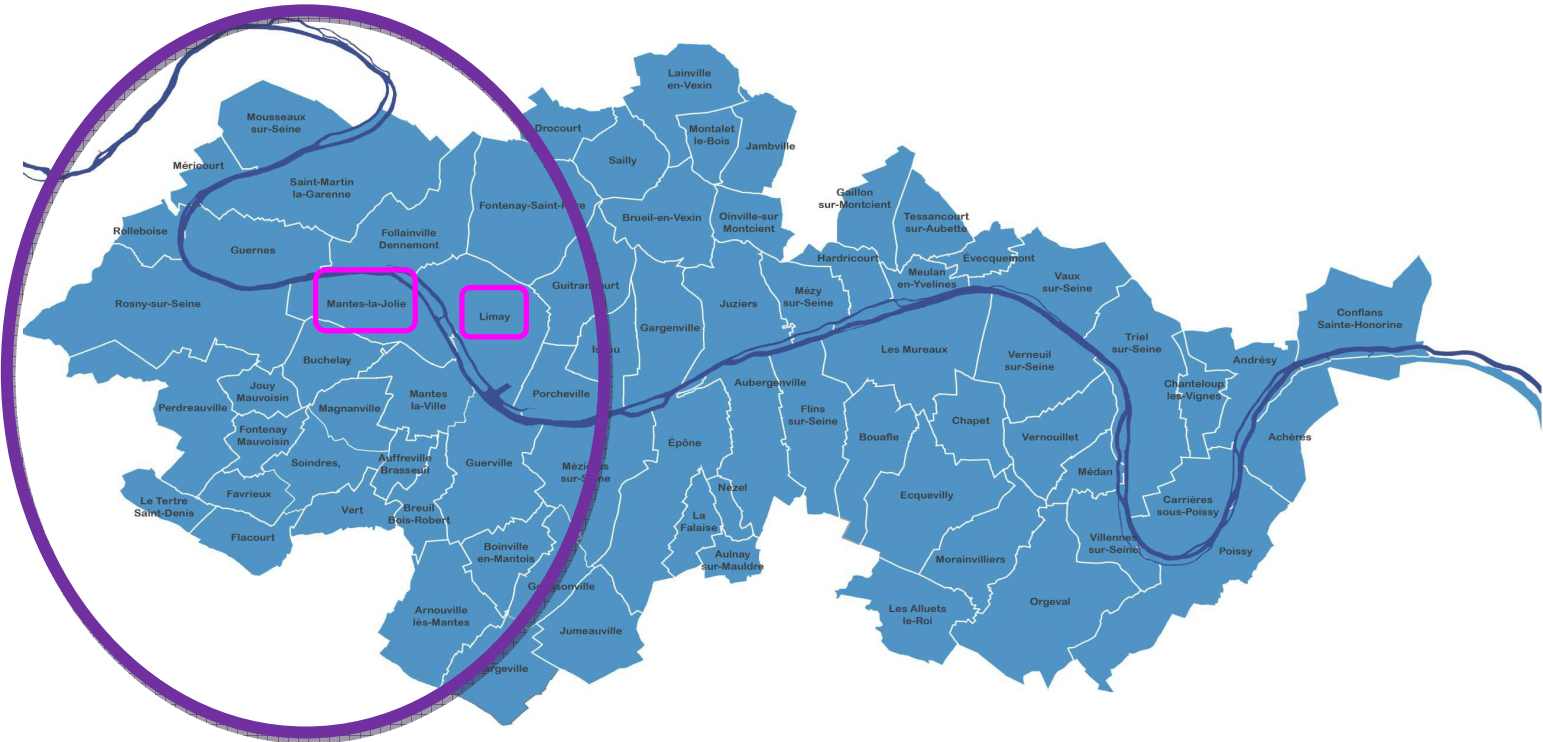
- Rédaction du projet artistique décliné pour chaque groupe participant avec l'objectif final de la restitution
- **De Janvier à Mars 2017** : résidence (ateliers + diffusion + répétitions pour la restitution)
- **Début Février** : Temps collectif entre artistes, référents des groupes et coordinateurs du projet ; bilan intermédiaire
- **Fin Mars – début Avril** : Restitution<sup>6</sup> dans le cadre du Festival des Francos

---

<sup>6</sup> : Les dates de restitution sont non modifiables car en lien avec les événements et temps forts du territoire

## IV. La résidence-mission musiques actuelles

Elle se déroulera à l'ouest du territoire.



En violet : la zone de résidence  
En rose : les lieux ressources

A titre d'exemple les lieux, acteurs et événements ressources pour cette résidence sont :

- Le CAC Georges Brassens de Mantes-la-Jolie
- L'ENM – Conservatoire à Rayonnement Départemental de Musique, Danse et Théâtre de Musique de Danse et de Théâtre de Mantes en Yvelines
- Le conservatoire à rayonnement Communal de Limay
- Le Festival Blues sur Seine

### Planning prévisionnel

Le **planning** de la résidence<sup>7</sup> est **prévu** comme suit :

- **Mai 2017** : Réunion de présentation - présentation de l'œuvre et rencontre des acteurs du territoire (directeurs des établissements culturels, des établissements scolaires et des structures partenaires)
- **Juin 2017** : Présentation de l'œuvre et rencontre avec les référents des groupes inscrits et participants (professeurs, animateurs, médiateurs ...)
- **Septembre 2017 : Mois d'appropriation**
  - Journées de formation à destination des référents de groupe
  - Rencontre des différents référents dans les structures d'accueil

<sup>7</sup> : Si les dates précises sont à construire avec le(s) candidat(s) retenu(s), les périodes indiquées ne pourront être modifiées, notamment en raison du calendrier scolaire.



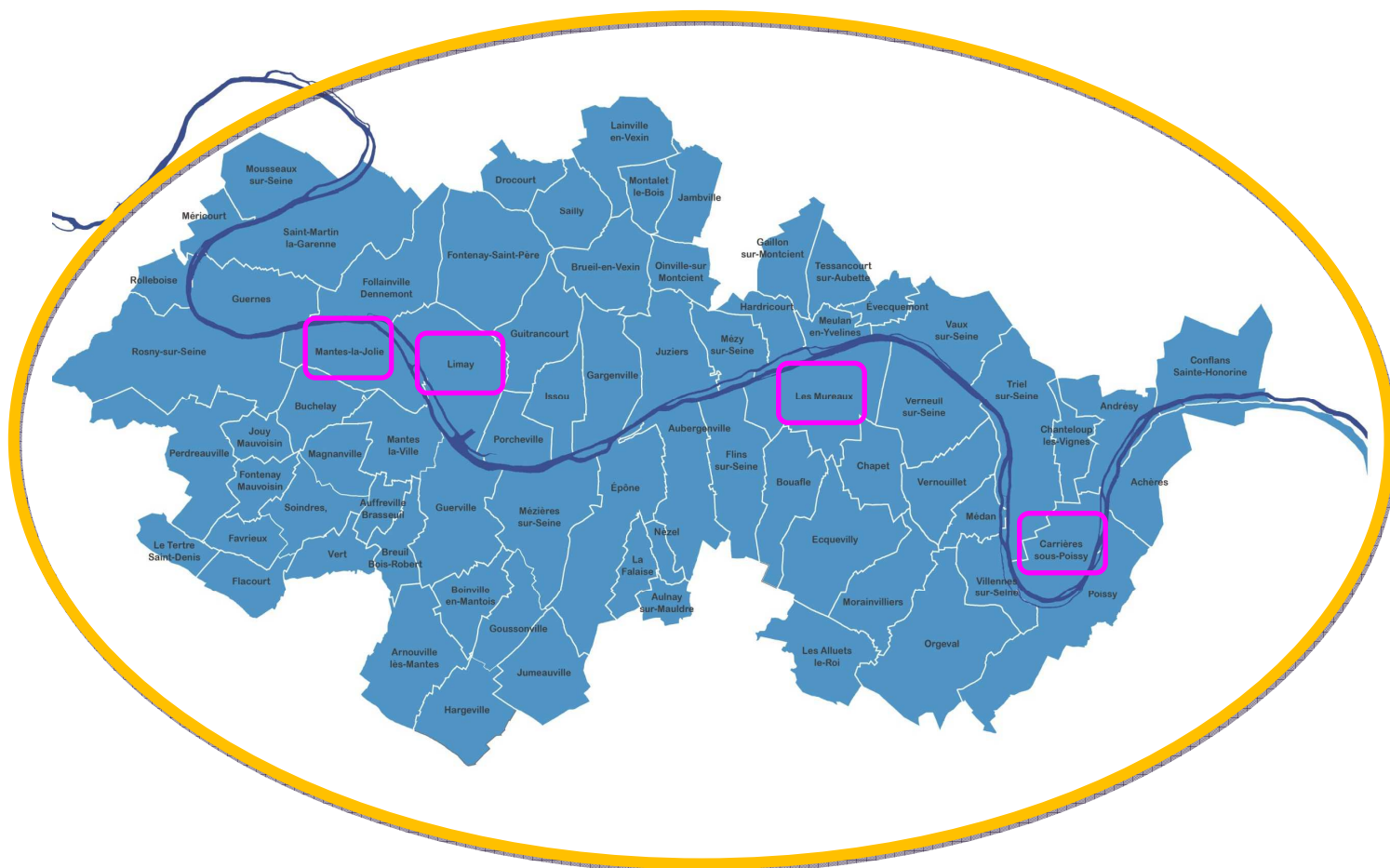
- Rédaction du projet artistique décliné pour chaque groupe participant avec l'objectif final de la restitution
- **D'Octobre à Novembre 2017** : résidence (ateliers + diffusion + répétitions pour la restitution)
- **Mi-Octobre 2017** : Temps collectif entre artistes, référents des groupes et coordinateurs du projet ; bilan intermédiaire
- **Mi-Novembre 2017** : Restitution<sup>8</sup> dans le cadre du Festival Blues sur Seine

---

<sup>8</sup> : Les dates de restitution sont non modifiables car en lien avec les événements et temps forts du territoire

## V. La résidence-mission numérique et multimédia

Elle se déroulera sur l'ensemble du territoire.



En orange : la zone de résidence  
En rose : les lieux ressources

A titre d'exemple les lieux ressources pour cette résidence sont :

- Le Château Ephémère à Carrières-sous-Poissy
- La Médiathèque des Mureaux
- Les Réservoirs à Limay
- Le Chaplin à Mantes-la-Jolie

Cette résidence-mission a un statut particulier. Autonome et indépendante, sous la conduite d'un artiste, elle doit cependant à partir de la thématique commune, rendre compte des trois autres résidences-mission (danse, théâtre, musiques actuelles) qui se déroulent sur le territoire. Elle couvre donc toute la période du CLEA, de décembre 2016 à novembre 2017, dont elle est un des éléments essentiels de la valorisation du travail d'Education Artistique accompli à l'occasion des trois autres résidences mission. Cette résidence-mission rend donc également compte des enjeux de la territorialité du CLEA, et plus généralement, du développement culturel sur le territoire de Grand Paris Seine & Oise.

## Planning prévisionnel

Cette résidence-mission est répartie selon le planning des 3 autres résidences-mission.  
Le planning de la résidence<sup>9</sup> est prévu comme suit :

- **Septembre** : Réunion de présentation - présentation de l'œuvre et rencontre des acteurs du territoire (directeurs des établissements culturels, des établissements scolaires et des structures partenaires)
- **Octobre 2016** : Présentation de l'œuvre et rencontre avec les référents des groupes inscrits et participants (professeurs, animateurs, médiateurs ...)
- **Novembre 2016**
  - Mois d'appropriation (rencontres des différents référents dans les structures d'accueil)
  - Journées de formation à destination des référents de groupe
  - Rédaction du projet artistique d'ensemble puis de ses déclinaisons en fonction de chaque groupe et de chacune des trois autres résidences missions
- **Résidence en plusieurs étapes** :
  - **De Décembre 2016 à Février 2017** : résidence (ateliers + diffusion + répétitions pour la restitution) en lien avec la résidence-mission danse
  - **De Janvier à Mars 2017** : résidence (ateliers + diffusion + répétitions pour la restitution) en lien avec la résidence-mission théâtre
  - **D'Octobre à Novembre 2017** : résidence (ateliers + diffusion + répétitions pour la restitution) en lien avec la résidence-mission musiques actuelles
- **Janvier 2017** : Temps collectif entre artistes, référents des groupes et coordinateurs du projet ; bilan intermédiaire en lien avec la résidence-mission danse
- **Février 2017** : Temps collectif entre artistes, référents des groupes et coordinateurs du projet ; bilan intermédiaire en lien avec la résidence-mission théâtre
- **Octobre 2017** : Temps collectif entre artistes, référents des groupes et coordinateurs du projet ; bilan intermédiaire en lien avec la résidence-mission musiques actuelles
- **Restitutions<sup>10</sup> à prévoir sous différentes formes** :
  - **10 Mars 2017** : Restitution en lien avec le spectacle de Jann Gallois, chorégraphe, dans le cadre du festival Féminin Pluriel
  - **Fin Mars – début avril 2017** : Restitution en lien avec le Festival des Francos
  - **Mi Novembre 2017** : Restitution en lien avec le festival Blues sur Seine

---

<sup>9</sup> : Si les dates précises sont à construire avec le(s) candidat(s) retenu(s), les périodes indiquées ne pourront être modifiées, notamment en raison du calendrier scolaire.

<sup>10</sup> : Les dates de restitution sont non modifiables car en lien avec les événements et temps forts du territoire

# COMMENT CANDIDATER ?

## I. La sélection et son calendrier

Il est donc recherché, en vue de ces quatre résidences-mission qui vont se déployer sur le territoire de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise, quatre artistes professionnels (groupe, collectif ou compagnie), dont la recherche et la démarche sont délibérément inscrites dans le champ de la création contemporaine, relevant de l'un des domaines suivants :

- **Numérique & multimédia**
- **Danse**
- **Théâtre**
- **Musiques actuelles**

L'artiste (groupe, collectif ou compagnie) candidat, français ou étranger, a déjà à son actif une production conséquente et doit être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission.

Il est également en mesure de fédérer autour de sa présence et de son œuvre une large communauté scolaire, éducative, associative et culturelle.

Il maîtrise l'usage oral de la langue française.

L'artiste (groupe, collectif ou compagnie) retenu est appelé à résider effectivement sur le territoire et à se rendre disponible, de manière exclusive, pour la mission.

Il doit être autonome dans ses déplacements et disposer d'un véhicule personnel et donc d'un permis de conduire en cours de validité.

Il est porté à la connaissance de l'artiste (groupe, collectif ou compagnie) que, dans le cadre du C.L.E.A, des interactions entre les quatre résidences, toutes soumises au même cahier des charges, et leurs titulaires sont tout à fait possibles voire encouragées.

Sélection des artistes :

- **Lundi 09/05/2016** : lancement de l'offre
- **Mercredi 15/06/2016** : date limite de candidature
- **27/06/16** : communication aux candidats de la présélection des candidatures
- **08/07/16** audition de trois artistes (groupes, collectifs ou compagnies) maximum par domaine artistique
- **11/07/16** : choix de l'artiste (groupe, collectif ou compagnie) par domaine artistique

## II. Les critères de sélection

Le comité de pilotage veillera à sélectionner les candidatures les plus conformes au présent cahier des charges et les candidats présentant les capacités et la motivation les plus grandes à s'engager dans le CLEA.

## III. Les éléments à fournir

- Un curriculum vitae faisant état notamment des expériences de médiation, de rapport aux publics.

- Une lettre de motivation faisant état de la bonne compréhension du cahier des charges (intégré à l'appel à candidatures) et donc de l'esprit et des attendus de la résidence- mission.
- Une note d'intention présentant les premières orientations stratégiques, médiatiques et artistiques du projet proposé, intégrant également les éléments financiers se fondant sur la thématique « La construction de l'identité autour du territoire – La Seine », les particularités du territoire de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise, en lien avec la/les structure(s) référente(s) dédiées à la résidence-mission pour laquelle l'artiste (le groupe, le collectif ou de la compagnie) candidate
- Un dossier de présentation de la démarche artistique de l'artiste (du groupe, du collectif ou de la compagnie) candidat et de sa production existante (3 liens internet maximum; 10 photos maximum et 3 vidéos maximum).
- Ainsi qu'une liste des œuvres disponibles à des fins de diffusion

#### **IV. Le cadre juridique**

Une convention tri-partite de résidence-mission spécifiant les engagements de l'artiste (du groupe, du collectif ou de la compagnie), en résidence et ceux des entités en charge du pilotage de la résidence-mission (Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise, et un partenaire - Ville des Mureaux, ville de Meulan-en-Yvelines ou les établissements scolaires, etc...) est signée avant le début de la résidence.

Le coût relatif à la diffusion de son oeuvre existante et disponible fera l'objet d'un contrat de cession, de coréalisation ou de coproduction.

#### **V. Les conditions financières**

En ce qui concerne la rétribution de chaque artiste (du groupe, du collectif ou de la compagnie) résident, il est précisé ici que le coût total employeur ne peut excéder en aucun cas 24.000€ pour le temps total de sa résidence (le revenu net de l'artiste ne peut excéder en aucun cas 12.000 euros)

Le montant de cette rétribution comprend :

- Les rencontres avec les équipes de professionnels de l'enseignement, de l'éducatif, du hors temps scolaire
- Les réunions de coordination avec le comité de pilotage ;
- Les ateliers ;
- La prise en charge des besoins matériels (par les villes partenaires) ;
- La diffusion d'œuvres ;
- Les défraiements (transports et repas) ;
- Le cas échéant :
  - la fourniture d'éléments documentaires complémentaires durant les résidences-mission ;
  - des créations conjointes de « gestes artistiques » :

Moyens mis à disposition :

- La ville des Mureaux : Hébergement (mise à disposition d'un logement sur la ville type F3) + mise à disposition du matériel nécessaire à la réalisation des actions.

**La date limite pour l'envoi des dossiers est fixée au Mercredi 15 Juin 2016**

L'envoi se fait **de préférence par courriel, en un seul fichier au format PDF** (n'excédant pas les 8 Mo).

Un accusé de réception sera envoyé avec la liste des pièces reçues.

Il est adressé à la boîte électronique suivante : [eevano@netvaldeseine.org](mailto:eevano@netvaldeseine.org)

Les candidatures sur support physique sont à envoyer :

A l'attention d'Emily Evano

Adresse : Médiathèque - Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise - Allée Joseph Hémard  
- 78130 Les Mureaux

L'enveloppe ou colis sera cacheté et portera impérativement la mention « **Offre pour la résidence dans le cadre du Contrat Local d'Education Artistique. NE PAS OUVRIR.** »

Il est à signaler que suite à cet envoi, les supports physiques ne pourront pas être retournés, sauf dans le cas d'une demande expressément formulée par l'expéditeur.

A l'issue du processus de pré-sélection effectué par le **Comité de pilotage du CLEA**, l'audition de **trois artistes maximum (ou groupe, ou collectif ou compagnie)** par domaine artistique se déroulera **le 8 Juillet 2016**.

Le nom de l'artiste (ou groupe, ou collectif ou compagnie) sélectionné **pour chacune des quatre résidences-mission** sera annoncé **le 11 Juillet 2016**.